

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mai 2023

---

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET  
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 43

présenté par

M. Descoeur, M. Vermorel-Marques, M. Bony, M. Bazin, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Cinieri,  
Mme Corneloup, M. Dubois, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Minot, M. Neuder,  
Mme Petex-Levet, Mme Valentin et M. Cordier

-----

**ARTICLE 30 BIS**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la résilience est instituée en vue d'assurer la préparation de la population face aux risques naturels ou technologiques »

les mots :

« sensibilisation et de prévention des risques de feux de forêt et de végétation est organisée chaque année ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Tel qu'il est actuellement rédigé, l'alinéa 2 de l'article 30bis n'est pas suffisamment explicite et vise un champ d'action trop large, bien au-delà des seuls incendies de forêts et de végétation, sans fixer d'objectifs dans le temps.

Cet amendement vise donc à instituer une journée nationale de sensibilisation et de prévention des risques spécifiquement consacrée aux feux de forêt et de végétation et à prévoir son organisation de manière annuelle.